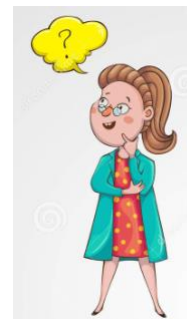


Qu'est-ce que le CNESER
(Conseil national de
l'enseignement supérieur et
de la recherche) ?



Comme le CNESERAAV (Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche agricole, agroalimentaire et vétérinaire), le CNESER est un organe consultatif, constitué d'élus des personnels de l'enseignement supérieur.

Il est consulté sur l'organisation de l'enseignement supérieur et de la recherche, les stratégies nationales de l'enseignement supérieur et de la recherche, les projets de réforme (tels que les lois Pécresse, Fioraso, Vidal, les arrêtés modifiant l'organisation de la licence), le cadre national des formations, la carte des formations, etc.

Par leur ampleur et leur diversité, les sujets abordés au CNESER ont des incidences sur la situation de chaque agent de l'enseignement supérieur, y compris l'enseignement supérieur agricole.



**Pourquoi voter au CNESER quand
on est personnel de l'enseignement
supérieur agricole ?**

Cette année, **FO** Enseignement Agricole a présenté la candidature de collègues AITOS sur la liste **FO** ESR dans le collège des BIATSS.

FO ESR y défend le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche et son financement.

FO défend nos droits et notre rémunération :

- **FO** est opposé à PPCR (Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations), qui n'a pas permis la revalorisation des rémunérations annoncée mais a, en revanche, entraîné l'allongement des carrières et le ralentissement de celles-ci avec la suppression des réductions d'ancienneté.
- **FO** a combattu la mise en place du RIFSEEP dans les différents corps de la fonction publique et défend les agents.

Par votre vote **FO, faites entendre votre voix,
donnez-nous les moyens de vous défendre.**

Résister revendiquer reconquérir